

Vire Normandie, le 30 mars 2018

La Proviseure
à

Tous les parents d'élèves de lycéens
non boursiers

Objet : Demande de bourse nationale de lycée

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :
Le secrétariat

Votre enfant est actuellement scolarisé en classe de 2^{nde} ou 1^{ère} au lycée et est non boursier.

A cet effet, je vous informe que la demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2018/2019 s'effectuera en ligne par le biais des « Téléservices Académie de Caen ».

Votre enfant peut bénéficier de bourses au lycée même s'il n'est pas boursier actuellement. Afin d'évaluer votre droit aux bourses, le ministère de l'Education Nationale met à votre disposition un simulateur de bourses de lycée, à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

Téléphone
02 31 68 10 22

Il est indispensable que les familles aient une adresse mail valide. Si vous n'en avez pas, je vous invite donc à en créer une. En cas de besoin, vous pouvez contacter les services sociaux pour vous aider dans cette démarche.

Fax
02 31 68 03 92

Au regard de tous ces éléments, si vous pensez pouvoir bénéficier d'une bourse de lycée, il vous appartient d'effectuer les démarches suivantes :

Mél
ce.0142178s@ac-caen.fr

Pour l'année scolaire 2018/2019, une nouvelle procédure simplifiée est mise en place par le ministère. Vous devez effectuer la demande de bourses sur internet par l'intermédiaire de l'application ENT. Une notice explicative est jointe à ce courrier ainsi que vos codes d'accès.

1 Rue Georges Fauvel
BP 40143
14504 Vire CEDEX

La campagne des demandes de bourses est ouverte depuis le **3 avril 2018** et **jusqu'au 20 juin 2018**.

**N'attendez pas le dernier jour pour remplir votre dossier en ligne.
Aucun délai supplémentaire ne sera octroyé.**

Si vous avez rencontré un changement de situation au cours de l'année 2017, votre situation peut être prise en compte.

Je vous précise que des pièces complémentaires pourront vous être demandées par les services académiques. Le défaut de leur production entrainera le rejet de la demande de bourse.

Je vous remercie de retourner le coupon-réponse au secrétariat du lycée pour le 23 avril 2018 au plus tard.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La proviseure,

Marlène TOURRET

COUPON REPONSE A RETOURNER AU SECRETARIAT

POUR LE 23 AVRIL 2018 AU PLUS TARD

Je soussigné(e)responsable légal de
en classe certifie avoir pris connaissance de la demande de dossier de bourse
nationale de lycée.

- Je souhaite faire une demande de bourse pour l'année 2018/2019
 Je ne souhaite pas faire une demande de bourse pour l'année 2018/2019

A le 2018

Signature du responsable

PROCEDURE D'ACCES AU TELESERVICES

Afin d'accéder à la procédure « télé-services bourses »

1. Accédez à l'ENT Educ de Normandie : <http://www.l-educdenormandie.fr/section/caen/>
2. Cliquez sur « se connecter » puis sur « Elève ou parent de l'enseignement public »
3. Entrez vos identifiant et mot de passe donnés par votre établissement et créez un nouveau mot de passe

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

Je me connecte avec mon compte ATEN

votre identifiant
Saisissez un identifiant

votre mot de passe
Saisissez un mot de passe

VALIDER

Identifiant oublié? +

mot de passe oublié? +

Je me connecte avec FranceConnect

Se connecter avec FranceConnect

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MEN - contact - mentions légales - aide

v18.100

4. Renseignez une adresse mail valide
5. Activez votre compte à partir du lien reçu sur votre messagerie
6. Cliquez sur l'onglet bourse de lycée et laissez-vous guider en saisissant bien l'avis d'imposition 2017 calculés sur les revenus 2016.

Cet accès sera également indispensable pour la télé-inscription de votre enfant en lycée dès son affectation connue.